

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 03861

Numéro SIREN : 379 041 395

Nom ou dénomination : FRAMATOME

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt 49333

Framatome

Société par actions simplifiée au capital de 706 690 542.60 Euros
siège social : Tour AREVA - 1, place Jean Millier - 92400 Courbevoie
379 041 395 RCS Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 28 JUILLET 2021**

Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège de la Société et par voie de télécommunication, sur convocation du Président, conformément à l'article 12.4 des statuts.

(...)

Le Président rappelle que le Conseil est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

0- Remplacement du membre du Conseil de surveillance représentant l'Etat

(...)

0- Remplacement du membre du Conseil de surveillance représentant l'Etat

Monsieur LEVY informe le Conseil de surveillance que par décision du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, datée du 27 juillet 2021, Monsieur Sébastien JUSTUM a été nommé en qualité de Membre du Conseil de surveillance représentant l'Etat, en remplacement de Monsieur François JACQ.

(...)

Monsieur LEVY propose aux membres du Conseil de surveillance de prendre acte de la nomination de Monsieur Sébastien JUSTUM en tant que nouveau représentant de l'Etat au Conseil de surveillance.

RESOLUTION SOUMISE AU VOTE:

Le Conseil de Surveillance prend acte de la décision du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, datée du 27 juillet 2021, de nommer Monsieur Sébastien JUSTUM, demeurant 14 rue Amelot 75011 Paris (France), en tant que nouveau représentant de l'Etat au Conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur François JACQ.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme



Bernard FONTANA
Président